PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 3 février 2020, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel

M. Benoit Lussier

M. Jérôme Dionne

M. Éric De Courval

M. Alexis Beaupré

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absent : M. François Therrien

2020-02-15 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Benoit Lussier d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2020-02-16 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2020

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Alexis Beaupré, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2020 tel que déposé et présenté. *Adopté*.

AFFAIRES DECOULANT DES DERNIERS PROCES-VERBAUX

M. le maire informe le conseil que pour la vente du terrain dans le parc industriel, nous demanderons un plan d'affaire et une preuve de financement avant de signer un contrat notarié. De plus il y aura des conditions à ajouter sur le contrat avant la signature. Ceci dans le but d'éviter l'achat du terrain aux fins de spéculation. Le but est d'avoir une entreprise qui s'établisse ici le plus tôt possible.

2020-02-17 Carnet de santé de l'église

CONSIDÉRANT que la municipalité a créé un comité pour étudier la possibilité de faire l'acquisition de l'église ;

CONSIDÉRANT que la première étape retenue par le comité est d'obtenir un carnet de santé de l'église à jour.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Jérôme Dionne de demander une soumission à M. Marc-André Harnois, ingénieur à la FQM, pour évaluer les coûts d'un nouveau carnet de santé de l'église. *Adopté*

- À la suite d'un signalement d'un arbre dangereux sur le terrain du 1305 rue Principale. L'arbre penche anormalement vers la rue Principale. La directrice générale informe le conseil qu'après avoir pris des renseignements auprès de l'inspectrice Anne-Marie Désilets, après en avoir informé le MTQ, il appert que la responsabilité en incombe uniquement au propriétaire du terrain où se situe l'arbre en question. Elle a donc envoyé une lettre à Mme Williams, propriétaire du terrain pour lui signifier qu'elle doit prendre des mesures pour faire abattre l'arbre.
- La directrice générale informe également le conseil qu'après avoir informé Mme Désilets de la MRC pour un bâtiment potentiellement dangereux sur la rue principal, en l'occurrence une vieille grange, cette dernière allait aller constater s'il y avait matière à agir pour la municipalité.

2020-02-18 Adoption du règlement 181-2020 relatif aux médailles de chiens et au nombre de chiens permis

Il est proposé par M. Éric De Courval et appuyé par M. Jérôme Dionne d'adopter le règlement de 181-2020 tel que présenté. *Adopté*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION
MRC de NICOLET-YAMASKA

181-2020

RÈGLEMENT NUMÉRO 181-2020 RELATIF AUX MÉDAILLES DE CHIENS ET AU NOMBRE DE CHIENS PERMIS

Article 1. DÉFINITIONS

Pour les fins du présent règlement, les mots suivants ont la signification donnée ci-après à moins que le contexte n'implique un sens différent :

Municipalité : Aston-Jonction

Conseil Le conseil municipal d'Aston-Jonction

Gardien Toute personne qui possède ou qui a la garde d'un chien ainsi que toute personne responsable des lieux où un chien est gardé, que ce soit à titre de propriétaire, locataire ou tout autre titre, ainsi que le parent d'une personne mineure qui possède ou a la garde d'un chien.

Mandataire Toute personne ou organisme dûment nommé et autorisé par résolution du Conseil pour appliquer les dispositions du présent règlement.

Chenil Lieu où loge trois (3) chiens et plus.

Chien Tout chien, chienne ou chiot âgé de plus de trois (3) ans.

Licence Le permis exigé par la municipalité de tout propriétaire de chien, ainsi que le médaillon officiel que doit porter un chien.

Article 2. LICENCE

Tout gardien ou propriétaire de chien, doit chaque année, renouveler la licence de son ou ses chiens auprès du mandataire dûment nommé par la municipalité.

Ledit gardien ou propriétaire paiera la somme de quinze dollars (15 \$), pour chaque chien.

Article 3. NOMBRE DE CHIEN PERMIS

Aucune personne ne doit garder plus de deux (2) chiens, sauf dans le cas d'une chienne qui a mis bas des chiots, lesquels pourront être gardés pour une période n'excédant pas trois (3) mois.

Article 4. AUTORISATION SPÉCIALE

Aucune personne ne peut posséder plus de deux (2) chiens sans avoir, au préalable, obtenu l'autorisation du Conseil municipal pour l'opération d'un chenil, d'un magasin pour la vente d'animaux ou d'un hôpital d'animaux domestiques.

Article 5. AMENDE

Quiconque contrevient ou ne se conforme pas aux dispositions du présent règlement commet une infraction qui est passible d'une amende qui ne peut être inférieur à 100.00\$ ou supérieur à 300.00 \$, plus les frais se rattachant à l'exécution de ce jugement.

Si l'infraction au présent règlement est continue, cette continuité constitue, jour par jour, s'il n'y a pas bonne foi, une offense séparée.

Article 9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les prescriptions de la Loi, soit le jour de sa publication.

Marc-André Gosselin	Martine Lebeau
Maire	Directrice générale et

secrétaire-trésorière

Avis de motion : 20 janvier 2020.

Adoption : 2 février 2020. Affiché le 3 février 2020. En vigueur le 3 février 2020.

Ratification des comptes payés en janvier 2020

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
AD	CNESST	Cotisation annuelle	60.65 \$ \$

COMPTES DU MOIS DE FEVRIER 2020

CH	FOURNISSEUF	R DESCRIPTION	MONTANT
6216	Centre de rénovation Daveluyville	Sable pour trottoirs	4.46 \$
6217	Citation Buropro	Papeterie (225,43 \$) Papeterie (36,96 \$)	262,39 \$
6218	Équipement R. Lamothe	Versement février déneigement	8 509,40 \$
6219	FADOQ	Aide financière	200,00 \$
6220	Infotech	Livraison des comptes de taxes	32,88 \$
6221	Lemteck	Réparation luminaires #32, #40 et #15	526,10 \$
6222	MRC Nicolet- Yamaska	Quote-Part versement 1/3	10 491,72 \$
6223	Réseau Biblio CQLM	Cotisation annuelle	3 240,07 \$
6224	RIGIDBNY	Collecte février	2 244,38 \$
6225	RISI de Bulstrode	Versement février 1/4	14 327,75 \$
6226	Marco Leblanc consultant	Formation premiers répondants	2 1287,88 \$
6227	Marc-André Gosselin	Remboursement achat UPS, APC	218,44 \$
6228	SPAA	Entente 2020	894,40 \$
6229	Martine Lebeau	Salaire du 12 au 25 janvier 2020	1 213,80 \$
6230	Gabriel Labarre	Déneigement trottoirs (janvier)	56,25 \$

2020-02-19 Ratification des comptes payés en janvier 2020 et autorisation de dépense pour le paiement des comptes du mois de février 2020

Il est proposé par M. Alexis Beaupré, appuyé par Mme Gaétane Trudel, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction ratifie les comptes payés en janvier 2020 et autorise le paiement des comptes du mois de février 2020, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière. *Adopté*.

INFORMATIONS & COMITES

- La directrice générale mentionne à M. Alexis Beaupré, représentant présent des Loisirs, une possibilité pour les Loisirs d'obtenir une subvention.
- Mme Gaétane Trudel nous informe qu'à la prochaine réunion du RIGIDBNY prévue le 13 février, qu'il sera question des bacs bruns et des points de dépôt.
- Une invitation a été transmise à tous les conseillers pour une présentation du service d'urgence en milieu isolé.
- M. Alexis Beaupré invite les conseillers « au 5 à 7 » qui aura lieu à la bibliothèque le 21 février de 18 h 30 à 20 heures
- M. Éric De Courval nous informe qu'il y aura une réunion du CDÉ le lundi 10 mars à 19 heures

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Morin nous informe qu'il y a beaucoup de motoneiges sur un terrain de la rue Vigneault.

VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

- La directrice générale informe le conseil qu'elle a rencontré M. Lamothe au sujet du déneigement. Des photos prises des accotements dans le rang 10 montrent très clairement que l'aile était beaucoup trop basse et a envoyé une partie de l'accotement dans le fossé. «il y avait aussi des photos prises un samedi soir où le rang 10, le rang 3 ainsi que le village n'avaient pas été déneigés convenablement. Il y avait des lames de neige et plus de 10 cm pas endroit.
- Il a été porté à l'attention du conseil municipal qu'il y aurait avantage à déneiger les portes du garage municipal adéquatement pour éviter que de l'eau s'infiltra dans le garage lors du dégel. La directrice générale a donc le mandat de trouver quelqu'un avec un tracteur pour déneiger et déglacer en avant et en arrière du garage. Une personne devra ensuite en faire l'entretien
- M. Pierre-Luc Dery a demandé à la directrice générale la permission de stationner son poids lourd au bout de la rue Vigneault environ une fois par semaine. Le conseil refuse de crainte de faire endommager cette rue nouvellement refaite et craint que cela engendre d'autres demandes ou problèmes. Les membres de l'assemblée suggèrent plutôt que M. Dery entre en contact avec Monsieur Carl Picard qui a le zonage et l'espace requis dans sa cour pour être en mesure d'y faire stationner un poids lourd.

AFFAIRES NOUVELLES

- > Il est offert une mise en commun d'achat de lampadaires de parc. L'offre est transmise aux Loisirs par l'entremise de M. Alexis Beaupré
- Il a été discuté qu'il serait opportun de créer un comité pour le projet « Développement urbain et espaces verts » pour le faire cheminer. Il a été suggéré de lancer un appel à tous dans le Jonction pour avoir des gens intéressés et des idées. L'appel sera lancé aux 9 à 99 ans.
- Une offre de déjeuner conférence sur l'efficacité énergétique est transmise à
- Une invitation est transmise aux membres du conseil pour une soirée d'information sur l'immigraction.

2020-02-20 Annulation des mises-à-jour annuelles des livres de Lois

CONSIDÉRANT que selon le MAMH il n'y a aucune obligation pour une municipalité d'avoir en sa possession une version papier des livres de Lois ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. Éric De Courval, appuyé par M. Alexis Beaupré, il est unanimement résolu d'annuler l'abonnement des misesà-jours des livres de Lois auprès des Éditions Juridiques FD. Adopté.

> Nous avons reçu une invitation pour une rencontre de la MADA mais les membres du conseil ne sont pas intéressés à ce que la municipalité devienne MADA pour le moment

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2020-02-17 et 2020-02-19, inscrites au présent procès-verbal.

> Martine Lebeau Directrice générale et secrétaire trésorière

2020-02-21 Clôture de la séance

M. Éric De Courval propose la levée de la séance à vingt et une heure vingtcinq (21 h 25).

Marc-André Gosselin Martine Lebeau Maire Directrice générale et secrétaire trésorière